

Mise en ligne : 29 avril 2021.
Dernière modification : 22 décembre 2021.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE AFRICAINE D'ENTREPRISES, Dakar, Abidjan participation des Éts Joseph Paris, Nantes www.entreprises-coloniales.fr/empire/Joseph_Paris-Nantes.pdf

Épisode précédent :
Société anonyme coloniale de l'Entreprise Morosini, Conakry, Grand-Bassam :
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Entreprise_Morosini-Conakry.pdf

COMPAGNIE AFRICAINE D'ENTREPRISES anciennement : SOCIÉTÉ ANONYME COLONIALE DE L'ENTREPRISE MOROSINI (*Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, avril 1922, p. 114-115)

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de cette société s'est réunie dans les bureaux de la direction technique, 43, rue du Colisée, à Paris. Diverses modifications ont été apportées aux statuts, notamment les suivantes :

Cette société prend la dénomination de « Compagnie africaine d'entreprises », anciennement « Société anonyme coloniale de l'entreprise Morosini ».

Le siège social est établi à Dakar (Sénégal), dans l'immeuble de la société, sis à Dakar, 27, avenue de la République. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la dite ville et partout ailleurs aux colonies, ou en France, par simple décision du conseil d'administration.

La direction technique en France est installée à Paris et pourra être transférée partout ailleurs en France, par décision du conseil d'administration.

Le capital social est fixé à 4 millions de francs divisé en 16.000 actions de 250 francs chacune, libérées du 1/4 ou entièrement libérées. Sur les actions complètement libérées, 1.200 ont été attribuées en rémunération des apports. Les 10.800 actions, représentant la deuxième augmentation de capital, sont numérotées de 5.201 à 16.000. Ces actions comporteront jouissance à partir du 1^{er} mars 1922. Le capital pourra être porté à 10.000.000 de francs en une ou plusieurs fois par des émissions successives de nouvelles actions en représentation d'apports en nature ou en espèces, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Les produits nets, déduction faite des frais généraux et charges sociales, constituent les bénéfices.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé : 1° 5 % pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi ; 2° la somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, 6 % des sommes dont leurs actions seront libérées par ces paiements, les actionnaires puissent les réclamer sur les bénéfices des années suivantes. Le solde sera réparti comme suit : a) 70 % aux actions ; b) 10 % au conseil d'administration ; c) 20 % aux parts de fondateurs.

La même assemblée générale extraordinaire a accepté la démission de M. Henri Chupin, de ses fonctions d'administrateur et a ratifié les nominations de MM. Foucault, Bouyssou et Brichaux ¹.

¹ Louis Brichaux (1871-1945) : président délégué de l'Entreprise de travaux publics de l'Ouest, à Nantes :
www.entreprises-coloniales.fr/empire/ETPO-Nantes.pdf

Le conseil d'administration étant composé comme suit : Président : M. Joseph Paris, industriel à Nantes, juge au tribunal de commerce de Nantes, président du conseil d'administration et administrateur délégué des Établissements Joseph Paris, de Nantes ; vice-président : M. Pierre Lescop, ingénieur E. C. P., industriel à Paris, président du conseil d'administration de la Société anonyme des Ateliers de construction de l'Ouest ; membres : MM. Albert Blaise, ingénieur, chevalier de la Légion d'honneur, directeur commercial des Établissements Joseph Paris ; Louis Brichaux, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, président de la chambre de commerce de Saint-Nazaire ; Daniel Foucault, propriétaire, à Flers (Orne) ; Stéphane Morosini, entrepreneur de travaux publics à Villemomble (Seine), administrateur délégué ; Jean Bouyssou, ingénieur, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur, directeur général.

GUINÉE FRANÇAISE
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 8 mai 1922)

Le *J. O.* de la Colonie du 15 avril 1922 publie le compte rendu de l'assemblée générale de la Société anonyme coloniale de l'Entreprise Morosini, dont le siège social était à Conakry (Guinée française), qui a porté à 4.000.000 de francs par voie d'augmentation son capital sous la nouvelle dénomination sociale de : Compagnie africaine d'entreprises avec siège social transféré à Dakar (Sénégal).

DAHOMÉY
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 14 septembre 1922)

La Compagnie africaine d'entreprises est autorisée à exploiter la pierre dans le périmètre indiqué au plan qu'elle a fourni à l'appui de sa demande. Cette autorisation est essentiellement précaire et révocable après préavis d'un mois.

Compagnie africaine d'entreprises
(*La Journée industrielle*, 23 septembre 1922)

Telle est la nouvelle dénomination de la Société anonyme coloniale de l'entreprise Morosini, dont le capital vient d'être porté de 1.300.000 fr. à 4 millions par l'émission au pair de 10.800 actions de 250 francs.

Le siège social est transféré de Conakry (Guinée Française) à Dakar (Sénégal), 27, avenue de la République. La direction technique reste 43, rue du Colisée, à Paris.

La composition du conseil d'administration est actuellement la suivante : MM. J. Paris, président ; P. Lescop, vice-président ; A. Blaise, administrateur délégué ; J. Bouyssou, administrateur-directeur général ; L. Brichaux, S. Morosini, D. Foucault, administrateurs.

SÉNÉGAL
(*Les Annales coloniales*, 16 octobre 1922)

À la suite du concours ouvert pour la construction de villas pour le compte du gouvernement général à Dakar, M. le gouverneur général a prononcé, sur proposition de la commission *ad hoc*, le classement ci-après des offres présentées :

Premier : Société d'importation et d'exportation. (Sans prime, les offres présentées étant acceptées pour exécution.)

Second : avec attribution de la première prime (5.000 fr.), M. Bouquereau, entrepreneur à Dakar.

Troisième : avec 2^e prime (3.000 fr.), MM. Leblanc, Wulffleff, entrepreneurs à Dakar.

Quatrième : avec 3^e prime (2.000 fr.), Société africaine d'entreprises, à Dakar.

Compagnie africaine d'entreprises (C. A. E.)
(*La Journée industrielle*, 28 novembre 1922)

Les actionnaires de cette société, au capital de 4 millions de francs, dont le siège social est à Dakar, 27, avenue de la République, se sont réunis, le 23 novembre courant, en assemblée ordinaire, au siège de la direction technique, à Paris, 43, rue du Colisée, sous la présidence de M. Joseph Paris, président du conseil d'administration.

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil, a approuvé les comptes et le bilan du deuxième exercice social, clos le 2 février 1922, faisant ressortir un solde débiteur de 239.848 fr. 87, dont la moitié environ se rapporte à l'exercice 1920. L'exercice écoulé, qui s'ouvrait sur d'assez heureuses perspectives, n'a pas donné les résultats escomptés dans les quatre agences de la société en Afrique : Côte-d'Ivoire, Guinée, Dahomey et Sénégal.

L'assemblée a rapporté la résolution votée par l'assemblée ordinaire du 28 juillet 1921, concernant la répartition du solde bénéficiaire du compte de profits et pertes pour l'exercice 1920 et a décidé, en raison de difficultés constatées dans le recouvrement de certaines créances, de procéder à une nouvelle répartition des bénéfices de cet exercice, dont le montant total était de 176.701 fr. 73.

Sur cette somme, 15.826 fr. 73 restent acquis au personnel pour gratifications et rémunérations ; 123.793 fr. 85 sont passés au compte de profits et pertes pour compenser les pertes constatées au cours de l'exercice 1921 et se rapportant en réalité à l'exercice 1920 ; une partie du solde est versée à la réserve légale, et le reste, soit 31.581 fr. 15, est reporté à nouveau.

Rappelons que le conseil d'administration de cette société est composé comme suit :

Président, M. Joseph Paris, directeur des Établissements Joseph Paris, de Nantes ; vice-président, M. Pierre Lescop, directeur des Ateliers de Constructions de l'Ouest, à Paris, 43, rue du Colisée ; directeur général, M. Jean Bouyssou, ingénieur ; administrateur délégué, M. Albert Biais, directeur commercial des Établissements Joseph Paris, à Nantes ; administrateurs, MM. Louis Brichaux, industriel, président de la chambre de commerce de Saint-Nazaire ; Daniel Foucault ; Stéphane Morosini, entrepreneur de travaux publics à Villemomble.

DAHOMÉY
La vie administrative
Commission municipale de Porto-Novo
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} décembre 1922)

Sont nommés membres de la commission municipale de Porto-Novo pour une durée de 4 ans :

2° Membres suppléants

a) Citoyens français :
Hardy, agent de l'Entreprise Morosini

SÉNÉGAL
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 23 mars 1923)

La Compagnie africaine d'entreprises, entrepreneur des travaux de construction de l'appontement de Gorée, est mise en demeure de faire les approvisionnements nécessaires et de commencer les travaux de construction de l'appontement de Gorée dans un délai de 10 jours.

SÉNÉGAL
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 30 novembre 1923)

En vertu d'un arrêté du 13 novembre 1923, la Compagnie Africaine d'entreprises est mise en demeure d'achever dans un délai de 45 jours à dater de la notification du présent arrêté, les travaux de construction de l'appontement de Gorée, conformément aux conditions stipulées au cahier des charges approuvé le 13 novembre 1922.

Faute par la Compagnie africaine d'entreprises. de se conformer à l'article 1^{er} du présent arrêté, l'exécution des travaux sera entreprise d'office à ses frais par les soins de l'Administration. Un arrêté ultérieur fixera les conditions dans lesquelles l'Administration poursuivra l'exécution des travaux.

COMPAGNIE AFRICAINE D'ENTREPRISES
(*Journal officiel de la Guinée française*, janvier 1925)

La COMPAGNIE AFRICAINE D'ENTREPRISES a l'avantage d'informer sa clientèle administrative et particulière que désirant porter ses efforts et ses moyens d'action dans d'autres parties de la Côte d'Afrique, elle cède son fonds de commerce et d'entreprise de travaux publics qu'elle possède en Guinée française, à M. Achille BONNEAU, son ancien directeur.

La COMPAGNIE AFRICAINE D'ENTREPRISES, en remerciant sa clientèle pour les bons rapports qui ont existé jusqu'à ce jour, la prie de bien vouloir réserver le même accueil à M. Achille BONNEAU attendu dans quelques jour à Conakry et qui prendra possession de notre agence en Guinée dès son arrivée.

ÉTUDE DE M^e SAINT-ANTONIN, NOTAIRE À CONAKRY.
RÉVOCATION DE POUVOIRS

Aux termes d'un acte reçu par M^e Saint-Antonin, notaire à Conakry (Guinée française), enregistré.

Il appert que les pouvoirs qui avaient été conférés à M. ALFRED MIALON, par la Compagnie Africaine d'Entreprises, ont été révoqués pour compter du 1^{er} janvier 1925.
Pour extrait et mention :

SAINT-ANTONIN.

Annuaire industriel, 1925 :

MOROSINI (Soc. an. coloniale de l'entreprise),
43, r. du Colisée, Paris, 8^e. T. Elysées49-61.

Cap. 4.000.000 de fr. Conseil d'adm. : Prés. : M. Joseph Paris ; Adm. délégué : M. Stéphane Morosini ; Adm. : MM. Lescop, Blaise, Foucault, Bouyssou. Agences d'entreprises à : Dakar (Sénégal), Conakry (Guinée française), Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire), Kotonou (Dahomey).

Entreprise de travaux publics. Quais de port, jetée en mer, immeubles particuliers et administratifs. (13-39701).

AVIS

(*Journal officiel de la Guinée française*, janvier 1925)

M. GONON (LOUIS-ALBERT), sous-directeur de la Compagnie africaine d'entreprises, en mission d'inspection en Guinée, a les pouvoirs les plus étendus, à compter du 1^{er} janvier 1925, pour gérer et administrer ladite Compagnie en Guinée et régler toutes les questions se rapportant à la vente de l'agence de Guinée à M. Achille BONNEAU.

COMPAGNIE AFRICAINE D'ENTREPRISES.

CÔTE-D'IVOIRE

La vie économique

(*Les Annales coloniales*, 19 janvier 1926)

Navigation

La Banque française de l'Afrique, consignataire des Compagnies Fabre et Fraissinet, nous informe que depuis le 1^{er} janvier 1926, ces Compagnies de navigation sont représentées en Côte-d'Ivoire, par M. Nuret, qui a son bureau à Grand-Bassam dans l'immeuble de la Compagnie Africaine d'Entreprises (Morosini).

Adresse télégraphique : « Fraissinet Bassam ».

(*Journal officiel du Soudan français*, 15 juillet 1928)

(*Les Annales coloniales*, 11 août 1928)

ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur p. i. ne donnant aucune suite au concours ouvert par l'Administration pour l'exécution de 3 ponts-route au Soudan français.

L'administrateur en chef des colonies, lieutenant-gouverneur p. i. du Soudan français, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu décret du 18 octobre 1904, portant réorganisation du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française et les actes subséquents qui l'ont modifié ;

Vu le concours ouvert pour l'exécution de 3 ponts dans la colonie du Soudan français ;

Vu l'article 5 du devis-programme dudit concours;

Vu les propositions de la Commission nommée par la décision ministérielle nu 93 du 17 mars 1928 ;

La Commission permanente du Conseil d'administration entendue dans sa séance du 27 juin 1928,

ARRÊTE :

Article premier. — Aucune suite n'est donnée par l'Administration au concours ouvert pour l'exécution de 3 ponts-route au Soudan français.

Art. 2. — Les primes suivantes sont attribuées aux concurrents ayant présenté des propositions pour ce concours, savoir :

Société des Travaux du Sud-Ouest, 58, rue de Londres, à Paris 30.000 00

Compagnie Générale d'Entreprises et d'Electrification, 23, cours de l'Intendance à Bordeaux 20.000 00

Compagnie Africaine d'Entreprises, 12, rue du Havre, à Paris 10.000 00

Art. 3. Ces primes ne seront versées aux ayant droit que s'ils consentent à laisser à l'Administration la pleine propriété des projets présentés.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Koulouba, le 27 juin 1928.

DESCEMET.

AVIS AUX ACTIONNAIRES
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
Convocation
(Le Droit, 29 juillet 1930)

MM. les actionnaires de la COMPAGNIE AFRICAINE D'ENTREPRISES, société anonyme au capital, de 4.000.000 de francs, dont le siège social est à Abidjan (Côte-d'Ivoire), sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour le vendredi 29 août 1930, à 10 heures, dans une salle de l'hôtel des Sociétés savantes, 8, rue Danton, à Paris.

.....

Pour le conseil d'administration :
Pour copie conforme, L'administrateur délégué :
Signé : S. MOROSINI.

Publicité
(Le Courrier colonial illustré, 25 décembre 1930)

COMPAGNIE AFRICAINE D'ENTREPRISES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4 MILLIONS

Siège social :

ABIDJAN (Côte d'Ivoire)

Adresse télégraphique :

SACEMORO



Bureau en FRANCE :

**52, allée Monthyon
Pavillons-sous-Bois (Seine)**

Tél. 10-48, Le Raincy

R. C. Seine 212.544 B



ENTREPRISE GÉNÉRALE DE TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

AGENCES :

COTE D'IVOIRE : *ABIDJAN, GRAND-BASSAM*

**Etudes et Entreprises générales de Travaux publics
et de Constructions civiles
Chemins de fer, routes, travaux de ports,
Bâtiments de rapport et industriels
Travaux en béton armé
Revêtements hydrofuges
Constructions métalliques**

Représentant direct des Etablissements Joseph Paris, de Nantes, en Côte d'Ivoire

COMPAGNIE AFRICAINE
D'ENTREPRISES
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4 MILLIONS

Siège social
ABIDJAN (Côte d'Ivoire)
Adresse télégraphique :
SACEMORO

Bureau en FRANCE :
52, allée Monthyon
Pavillons-sous-Bois (Seine)
Tél. 10-48, Le Raincy
R. C. Seine 212.544 B

*

ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE
AGENCES :
COTE-D'IVOIRE : ABIDJAN, GRAND-BASSAM

Etudes et Entreprises générales de Travaux publics
et de Constructions civiles
Chemins de fer, routes, travaux de ports.
Bâtiments de rapport et industriels
Travaux en béton armé
Revêtements hydrofuges
Constructions métalliques

Représentant direct des Établissements Joseph Paris, de Nantes, en Côte-d'Ivoire

Le Niger

(*Gouvernement général de l'AOF, Exposition coloniale internationale de 1931*)

Entreprises de construction. — Six maisons principales s'occupent d'entreprises ; elles sont toutes installées à Abidjan. Ce sont : la Compagnie industrielle de la Côte d'Afrique (C. I. C. A.) ; la Compagnie africaine d'entreprises ; la Société Fille et Fornier ; la Compagnie de Construction générale de l'Afrique française, les firmes Cerison et Médoune Cissé.

AEC 1931 (notice n° 301) Cie africaine d'entreprises (C.A.D.E.)².

Siège : ABIDJAN (Côte d'Ivoire).

Bureaux techniques et d'achats : 52, allée Monthyon, Pavillon-sous-Bois (Seine).

Capital. — S.A. fondée le 1^{er} avril 1919, 4 millions de fr. en 16.000 actions de 250 fr. libérées de 187,50 fr. dont 1.200 d'apport. — Parts de fondateur : 500.

(anc^t : S.A. coloniale de l'entreprise Morosini).

Objet. — Entreprise de travaux publics et particuliers ; béton armé, bâtiment, vente de matériaux de construction.

Imp. — Tous matériaux de construction ; matériel d'entreprise, outillage.

Agences. — Côte d'Ivoire : Grand-Bassam, Abidjan. — Siège de l'exploitation : Abidjan.

Conseil. — MM. Jacques Paris, présid. ; Pierre Lescop, vice-prés. ; Stéphane Morosini, admin.-délégué ; Albert Blaise, Louis Brichaux, Daniel Foucault.

(*La Dépêche coloniale*, 29 août 1931)

Compagnie africaine d'entreprises.— L'assemblée ordinaire qui avait été convoquée pour jeudi n'a pu délibérer valablement faute de quorum et a été reportée à une date ultérieure.

Suite :

Union d'entreprises coloniales (UDEEC), Abidjan :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Union_entreprises_coloniales.pdf

² Archives Serge Volper.